

APPEL À PROJETS

Soutien aux projets dans la filière automobile

Investissements, diversification et décarbonation des sites industriels

2^{ème} relève**5/05**

2026

80%de nos clients
retenus à l'oral
sur la 1^{ère} relève

QUELS PROJETS ?

Avec l'ambition toujours affichée de produire 2 millions de véhicules électrifiés par an à l'horizon 2030, le gouvernement relance un Appel à projets dans France 2030 pour la transformation de la filière automobile. Il vise à soutenir les projets d'investissement industriel portés par les acteurs de **la filière automobile et leurs sous-traitants** (mécanique, métallurgie, plasturgie...) **pour toutes les tailles d'entreprises** (PME, ETI et Grandes Entreprises).

Le dispositif devrait être ouvert jusqu'au 20 octobre 2026 (sauf épuisement des fonds), avec des relèves prévues le **18 novembre 2025 et le 5 mai 2026**.

Le soutien à l'acquisition **de nouveaux outils de production** est prioritaire.

Le développement expérimental pourra également être soutenu avec **des perspectives de production en grande série**.

Le plancher de dépenses éligibles à présenter est défini à :

→ 1 M€ pour les projets individuels → 2 M€ pour les projets collaboratifs

5 THÉMATIQUES



Production des principaux composants et équipements du véhicule de demain



Production des systèmes de recharge et d'avitaillement pour les véhicules électriques à batterie et à hydrogène



Soutien à la diversification des sous-traitants automobiles vers d'autres filières industrielles



Amélioration de la performance environnementale des procédés et sites de production



Assemblage de véhicules zéro-émission

conception et développement des plateformes, pièces et outils nécessaires à leur production

Financiers :

bpifrance

Les projets attendus doivent être **compétitifs, structurants, risqués** et/ou **innovants**. Ils peuvent être portés par **une** ou **plusieurs entreprises**.

QUELS SOUTIENS ?

Aide allant de

10% à 65%

selon la thématique du projet, la taille de l'entreprise et sa localisation.

Pour

50% en subvention

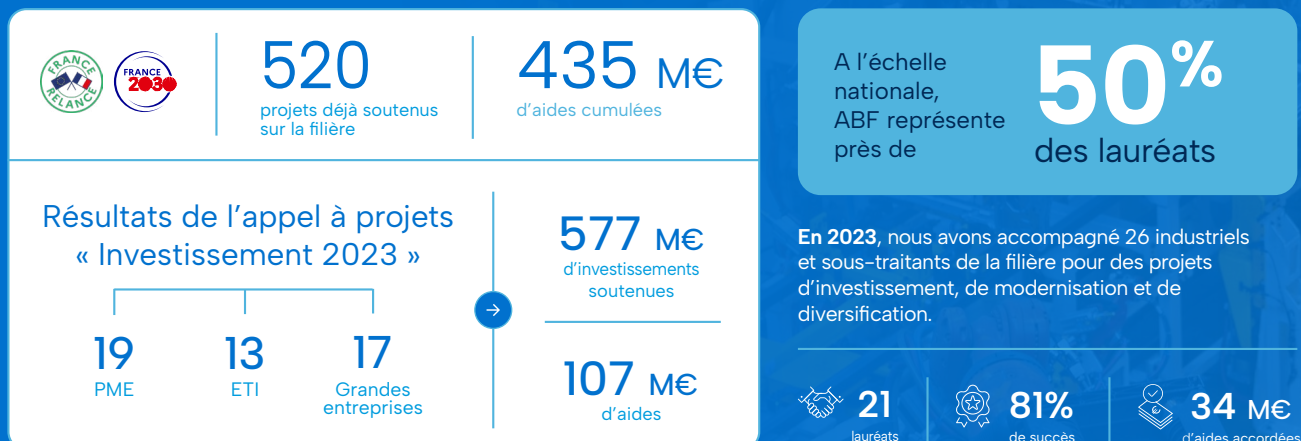
et 50% en avance remboursable.

ETI & GE :

Les projets portés par des Entreprise de Taille Intermédiaire et Grande Entreprise devront démontrer des **enjeux environnementaux** et/ou de **R&D** et/ou impliquer **la création d'une usine localisée en zone dite « AFR »**. Aucune aide de moins de 500K€ ne sera accordée.

ABF ET L'APPEL À PROJETS AUTO 2023 : LES RÉSULTATS

Ce dispositif s'inscrit dans la continuité de la dernière vague de 2023, pour laquelle ABF a démontré son expertise dans la qualification et le montage des dossiers :



EXEMPLES DE PROJETS ACCOMPAGNÉS

Client n°1

GE – Filiale d'un groupe dans l'électronique

Projet : Modernisation de l'appareil production

Résultat 1,3 M€ – 25% du budget

Territoire d'industrie en transition écologique **Subvention 905K€**
ORMAT – **Subvention 351K€**



Client n°2

ETI – Industrie automobile

Projet : Accélérer le virage vers la mobilité électrique + R&D de rupture

Résultat 9,3 M€ – 17% du budget

Projet 1
AAP Véhicules routiers de demain
Subvention + AR 5,5M€
CAP R&D
Subvention 400K€

Projet 2
iDémon National
Subvention + AR 3,4M€



Client n°3

PME – Sous-traitant automobile

Projet : R&D et investissements matériels en faveur des motorisations électriques

Résultat 1 M€ – 30% du budget

Projet 1
AAP Auto
Subvention 640K€

Projet 2
AAP Auto
Subvention 360K€



Acteur de référence du conseil en financements publics, ABF c'est :

23

Années d'expérience

160

Collaborateurs (docteurs, ingénieurs, ...)

15Mds€

De projets financés depuis 2013

8

Bureaux en France

ABF

tinexta
innovation hub

 www.abfdecisions.fr

Pour nous contacter

02 47 60 93 40

contact@abfdecisions.fr